

Bruxelles, le 9 février 2024
(OR. en)

16532/23

Dossier interinstitutionnel:
2023/0417(NLE)

FISC 296
ECOFIN 1350
N 112

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	ST 16013/23 + ADD 1
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL sur la signature, au nom de l'Union, de l'accord entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège modifiant l'accord entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège en ce qui concerne la coopération administrative, la lutte contre la fraude et le recouvrement de créances dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée <i>- Adoption</i>

1. Le 24 novembre 2023, la Commission a soumis au Conseil sa proposition en vue de la décision du Conseil citée en objet¹.
2. Une consultation écrite a été lancée au sein du groupe "Questions fiscales" (Fiscalité indirecte – TVA) et aucune objection n'a été soulevée.
3. Compte tenu de ce qui précède, il est demandé au Comité des représentants permanents d'inviter le Conseil à adopter, lors d'une de ses prochaines sessions, la décision du Conseil dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 16398/23. L'accord entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège modifiant l'accord entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège en ce qui concerne la coopération administrative, la lutte contre la fraude et le recouvrement de créances dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée, dont le texte a été mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 16404/23.

¹ Doc. 16013/23 + ADD 1.